



Amiens, le 10 juin 2015

Communiqué de presse

Ferme dite des « 1000 vaches » dans la Somme Constatation du dépassement du nombre de vaches laitières autorisées



En réaction immédiate à l'article de Reporterre du lundi 8 juin 2015 relatif à la ferme dite des « 1000 vaches » située à Drucat dans la Somme, Nicole Klein, préfète de la région Picardie, préfète de la Somme, a demandé aux inspecteurs des installations classées agricoles et de la santé et de la protection animale (direction départementale de la protection des populations – DDPP 80) de réaliser un contrôle du site le mardi 9 juin.

Dans un souci de transparence, la préfète a décidé de communiquer l'intégralité de leurs constatations :

Santé et protection animale

L'état corporel général des vaches laitières est satisfaisant, à l'exception d'une dizaine de vaches à l'infirmerie, qui sont pour certaines maigres à très maigres. L'état d'embonpoint individuel se gradue de moyen à très satisfaisant. L'état général des veaux est également satisfaisant.

L'alimentation est présente et de qualité. Les abreuvoirs en état de fonctionnement. Les animaux ruminent, sont pour la plupart soit couchés en logette individuelle soit debout en train de s'alimenter. Aucune n'est couchée totalement en dehors des logettes, quelques unes ont cependant l'arrière hors logettes dans la travée. De fait ces dernières présentent un pelage sur l'arrière train souillé jusqu'en haut des cuisses.

Les vaches sont dans l'ensemble bien adaptées aux modalités de couchage en logette et ne présentent pas pour la majorité d'entre elles un état de saleté anormal.

Sur une des 4 aires de stationnement des animaux, le système d'évacuation des urines et des excréments n'est pas satisfaisant. Il en est de même dans le couloir d'accès à l'aire d'attente de la salle de traite. La stagnation de bouses et de liquides à ces endroits n'est favorable ni au confort des animaux ni à leur état sanitaire, ces points doivent être corrigés. Sur les autres aires de vie des vaches laitières, aucune non-conformité n'a été relevée. Les animaux en infirmerie sont logés sur aire paillée satisfaisante. Concernant les veaux les

box collectifs sont satisfaisants, les box individuels mériteraient d'être protégés des intempéries.

La litière est de qualité mais est insuffisante dans certaines logettes pour les vaches adultes. Même si celle-ci permet le confort de l'animal couché, le manque de litière fait apparaître une marche/butée, qui représente un obstacle au recul de l'animal et un risque à terme de blessure/boiterie.

Ces deux derniers éléments, couplés à un nouvel épisode de Mortellaro, maladie qui touche les pieds des vaches, et diagnostiquée par le vétérinaire à la suite de l'introduction de nouvelles vaches dans le troupeau, participe à l'apparition de boiteries sur ce dernier. Le nombre d'animaux présentant ce jour des boiteries manifestes est cependant faible, à l'exception des animaux à l'infirmerie. Quelques vaches adultes ont des pieds à parer, mais dans l'ensemble les pieds sont en bon état. Il semble que l'épisode de boiterie soit maîtrisé. Les résultats laitiers du troupeau semblent confirmer le bon état général des vaches.

Pharmacie vétérinaire

Satisfaisant. Système de surveillance et d'enregistrement opérationnel. Respect des temps d'attente. Pharmacie conforme.

Environnement

Dépassement du nombre de vaches laitières autorisées :

L'arrêté préfectoral du 1er février 2013 autorise la SCEA Côte de la Justice à exploiter un effectif de 500 vaches laitières et leur suite. Or, à la date de l'inspection, un effectif de 796 vaches laitières a été constaté, soit un dépassement de 296 vaches (+ 59,2%).

Problème de sécurité au niveau des barrières canadiennes :

L'espacement entre les barres métalliques constituant les barrières canadiennes a été agrandi pour empêcher le passage des animaux. Il est de plus de 20 cm, ce qui présente un danger pour les piétons (salarié agricole, vétérinaire,...) traversant la zone et pour les vaches qui tenteraient de franchir la barrière.

Conformément à la législation, le rapport de l'inspection et le projet d'arrêté préfectoral ont été transmis ce jour à l'exploitant. Suite à cette remise, l'exploitant a la possibilité de faire valoir ses observations dans un délai maximal de 7 jours.

A l'issue de ce délai, il lui sera notifié un arrêté préfectoral de mise en demeure visant à respecter les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 1^{er} février 2013 en abaissant les effectifs de vaches laitières à hauteur de 500 vaches dans les plus brefs délais.

La préfète a présenté ces mesures aux représentants de l'association Novissen et au maire de la commune de Drucat qui ont été reçus à leur demande ce matin à la préfecture de la Somme.